



20
JANVIER
2026
9H-17H
ARRAS

“ PAS À PAS AVEC L’ENFANT :
PENSER ET SÉCURISER LES PARCOURS ”

Pour la première fois, des Fédérations des Hauts-de-France s’unissent pour une journée d’étude autour de la Protection de l’Enfance

8h45 Accueil café

9h15 Introduction par un représentant du Conseil départemental du Pas-de-Calais et les représentants des Fédérations organisatrices

9h45 Intervention de **Pierre Delion**, pédopsychiatre : “Penser et sécuriser le parcours de l’enfant accompagné en protection de l’enfance : conditions de possibilité d’un nécessaire partenariat”

Intervention de **Catherine Sellenet**, professeur des universités en Sciences de l’éducation : “Ma vie c’est du gruyère, il n’y a que des trous...”

11h

14h15

Intervention de **Caroline Maupas**, Sociologue : “La participation des parents au sein des dispositifs de protection de l’enfance, enjeux, pratiques et effets”

La journée est ponctuée de mise en lumière par des vignettes cliniques et d’interventions de personnes accompagnées

Tarif de 50€ : déjeuner inclus



Association Nationale
des Maisons d’Enfants
à Caractère Social



Avec le soutien du :



Pas-de-Calais
Mon Département

PAS À PAS AVEC L'ENFANT : PENSER ET SÉCURISER LES PARCOURS

Historiquement, la Protection de l'Enfance s'est longtemps constituée autour d'une dualité qui se traduisait soit par l'accueil de l'enfant via son placement, soit par un soutien de la parentalité à partir du lieu de vie de celui-ci.

Cette structuration du secteur, induite par les politiques publiques, s'est vue fortement réinterrogée face au caractère multifactoriel des difficultés des familles ainsi que la complexité de leurs situations. Ainsi, il est apparu de moins en moins aisément pour un opérateur de répondre seul aux besoins des enfants et familles, nécessitant de ce fait de recourir à plusieurs types d'interventions.

L'exigence éthique d'un exercice de qualité à même de répondre à l'évolution des besoins des familles et des enfants, a donc conduit les organismes gestionnaires à une diversification de leurs réponses en matière de Protection de l'Enfance.

La notion de parcours en Protection de l'Enfance émerge alors sous l'idée que les réponses se devaient d'être multiples, via des doubles ou triples prises en charge afin d'éviter l'accentuation des difficultés et le recours à des accompagnements plus conséquents.

Les offres de service se sont donc multipliées et diversifiées (MECS, Accueil Familial, AEMO, AEMOR, Accueil de Jours, AGBF, aide à domicile, accueil modulé...), renvoyant à leurs indispensables articulations afin de les rendre complémentaires et non juxtaposées ou empilées.

La Loi 2007-293 portant réforme de la Protection de l'Enfance a d'ailleurs reconnu pour la première fois cette évolution nécessaire en prônant l'intérêt de diversifier les réponses. La Loi 2022-140 dite loi TAQUET reconnaît également non seulement l'utilité des parcours en Protection de l'enfance mais appui sur l'importance de sécuriser ceux-ci. Enfin la stratégie nationale de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence 2018-2022 reprend ce concept autour d'un axe principal qu'est « L'amélioration du parcours ».

- Pour construire une évaluation et un parcours d'accompagnement partagé, de la famille ou de l'enfant dans l'intérêt de celui-ci, il est nécessaire de prendre en considération : le cheminement individuel de la personne accompagnée dans les différentes composantes de sa vie.
- sa place effective dans un processus de co-construction et de développement de son pouvoir d'agir.
- la temporalité de l'enfant, de la famille, qui peuvent différer de celle des institutions. (Judiciaires, administratives, services...).
- la connaissance respective des leviers et freins à même de permettre une réponse concertée aux besoins de l'enfant et notamment ses besoins spécifiques.
- les offres de services mobilisables dans le bassin de vie,

Toutefois dans le quotidien des équipes qui accompagnent ces enfants et familles, qu'en est-il de cette notion de parcours en Protection de l'Enfance ? S'agit-il d'un empilement d'intervenants, ou de complémentarités d'interventions dans un sens commun qu'est le

projet pour l'enfant ? Quelles sont les convergences fonctionnelles nécessaires pour que les actions de différents services servent l'intérêt de l'enfant ?

Face à de tels enjeux, les fédérations, ci-dessous représentées, ont décidé de s'associer pour une journée régionale de formation et vous proposent de revenir sur ce concept de parcours en Protection de l'Enfance, ce qui le constitue et ce qui l'enrave, tant du point de vue des organisations, des moyens alloués, que des postures professionnelles requises.

Le 20 janvier 2026 de 09h à 17h à Arras

Inscription



Association Nationale
des Maisons d'Enfants
à Caractère Social



Avec le soutien du :

